



**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Soutien aux plus démunis

Dossier de presse

8 juin 2021



SOMMAIRE

Communiqué de synthèse

L'État soutient les plus démunis – la relance est aussi sociale

Réhabilitation de la résidence Bas Chinchauvaud

Présentation du chantier

Les enjeux de la rénovation énergétique en Haute-Vienne

Chiffres MaPrimeRénov en Haute-Vienne

Plan de soutien aux associations de solidarité pour mieux accompagner les publics précaires

Les projets haut-viennois

Création d'une crèche à vocation sociale

Porté par l'association Mille et une familles

Pass'Logement : Plateforme Accompagnement SolutionS Logement

Porté par l'association HESTIA

ANNEXES

MaprimeRénov

MaPrimeRénov copropriété

Communiqué de presse de synthèse

France relance : soutien des plus démunis La relance est aussi sociale

Seymour MORSY, préfet de la Haute-Vienne, a rencontré ce mardi 8 juin plusieurs acteurs à l'initiative de projets soutenus par le plan de relance pour accompagner les publics les plus démunis.

Réhabilitation de la résidence Bas Chinchauvaud à Limoges

Le premier projet, porté par le bailleur social Noalis, concerne la réhabilitation de la résidence Bas Chinchauvaud à Limoges.

Ce projet est soutenu dans le cadre du volet rénovation énergétique des bâtiments du plan de relance qui y consacre 6,7 milliards d'euros.

En Haute-Vienne, la problématique du confort dans son logement se pose pour de nombreux haut-viennois. un ménage sur cinq est en situation de vulnérabilité énergétique. Il en découle des répercussions en termes de bien être, de santé et de facture énergétique. Si la vulnérabilité énergétique est surtout liée aux revenus, elle est également dépendante des conditions de logement.

Le plan de relance permet de financer la rénovation énergétique des logements sociaux. Il s'agit d'opérations de restructuration lourde incluant une rénovation thermique. La mesure est dotée de 500 millions d'euros, elle concerne les logements ayant des étiquettes énergétiques E, F et G et dont les travaux de réhabilitation conduisent à un gain de performance énergétique de 2 étiquettes minimum.

Pour 2021, le projet porté par le bailleur social Noalis concerne un immeuble de 4 étages situé 39 rue du 19 mars 1962 à Limoges. Les travaux consistent en la transformation des 16 appartements T1 existants en 8 appartements T3 avec rénovation énergétique du bâtiment. L'étiquette énergétique passera de E avant travaux à B après travaux.

→ Le montant total de l'opération est de 693 470 €. **L'aide financière accordée par l'État au titre de France Relance s'élève à 176 000 €.**

Les travaux sur le site sont en cours. Ils permettront aux futurs locataires de bénéficier d'une meilleure qualité de vie et de réaliser des économies sur leur facture de chauffage. Ils contribuent également à limiter les émissions de gaz à effet de serre et donc à la lutte contre le réchauffement climatique.

Les deux autres projets présentés ce 8 juin sont portés par des associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre la pauvreté.

Dans le cadre du plan de relance, un soutien exceptionnel aux associations œuvrant pour les publics les plus démunis s'est traduit par un appel à projets visant à soutenir des actions innovantes, entre autres dans les domaines de l'accès aux biens essentiels et aux droits, de la lutte contre l'isolement par le "aller vers", du soutien à la parentalité.

Projet de crèche à vocation sociale

Le projet de crèche à vocation sociale destinée aux familles en situation de précarité vise à accueillir de jeunes enfants de moins de 6 ans en offrant des horaires élargis, des modalités d'accueil

simplifiées et un espace ressources pour les familles bénéficiaires (accompagnement à la parentalité, à l'insertion socio-professionnelle...).

→ **L'aide financière accordée dans le cadre de l'appel à projets du plan de relance** visant à soutenir les associations de lutte contre la pauvreté **est de 121 251 €.**

PASS' logement Plateforme Accompagnement SolutionS

Avec le projet PASS' logement, l'association HESTIA privilégie une « démarche d'aller-vers » afin de faciliter l'accès au logement des personnes les plus en difficultés repérées dès la rue par une intervention sociale hors les murs. Une orientation vers la plateforme d'accompagnement permettra d'assurer la coordination des interventions et favorisera l'accès au logement.

→ **L'aide financière accordée dans le cadre du plan de relance pour accompagner le projet** est de **150 500€.**

L'appel à projets visant à soutenir des actions innovantes a recueilli un nombre très important de candidatures, pour des actions de portée nationale, régionale, interdépartementale et départementale. Trente-trois projets d'ampleur nationale ont été retenus, ainsi que 576 projets d'envergure régionale et infra régionale.

→ **Pour la Nouvelle Aquitaine, 43 projets vont bénéficier de plus de 4,9 millions d'euros dans ce cadre, dont 3 projets développés en Haute-Vienne par des associations locales** pour un montant total de **381 753 €.**

Le troisième projet haut-viennois porté par l'association L.I.R.E. vise à structurer et amplifier les actions de lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme en Haute-Vienne, en mettant en œuvre une pédagogie adaptée.

→ **L'aide financière accordée dans le cadre de l'appel à projets du plan de relance** visant à soutenir les associations de lutte contre la pauvreté **est de 110 000 €.**

Entretenir et moderniser notre patrimoine pour qu'il reste confortable, économe et attractif

Noalis s'attache à entretenir et moderniser ses logements, avec une attention particulière pour améliorer le confort de ses résidents.

La réhabilitation de la résidence Bas Chinchauvaud, située dans le centre-ville de Limoges, était programmée dans le Plan Stratégique de Patrimoine. Les aides octroyées par le plan France Relance nous ont permis de requalifier les 16 studios existants en 8 appartements de type 3. Le confort des locataires sera ainsi amélioré, aussi bien dans les logements que dans les espaces communs et à l'extérieur de la résidence, grâce à une restructuration lourde couplée à une rénovation énergétique.

Située au 39 rue du 19 mars 1962, dans le quartier de la gare, proche de toutes commodités, la résidence Bas Chinchauvaud a été construite dans les années 1970. Elle est actuellement composée de 16 logements studios, d'une surface de 27 m², répartis sur 4 étages (4 logements par niveau) ; et d'une maison individuelle de plain-pied à l'arrière. 12 personnes occupaient cette résidence.



C'est un chantier de réhabilitation particulier qui débute, puisqu'au-delà de la rénovation énergétique, les travaux portent sur la restructuration de la résidence avec la **transformation des 16 studios en 8 appartements T3 d'une surface de 55 m²** (2 logements par niveau).

La démolition de la maison à l'arrière, mitoyenne avec un riverain, est également prévue.

Programme des travaux

Cette réhabilitation répond à **2 axes importants** :

- Redonner une attractivité à cette résidence pour adapter les logements aux besoins locaux
- Améliorer les performances énergétiques pour baisser la quittance de nos locataires.

Après une phase de désamiantage et démolition complète des cloisons intérieures pour rassembler deux T1 en un T3, une reconstruction totale est réalisée avec une attention particulière sur les choix des matériaux.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de Performance Energétique.

Dans sa politique d'entretien du parc, Noalis s'engage à accélérer le rythme des réhabilitations pour baisser la quittance des locataires, en éradiquant les immeubles énergivores de classe énergétique E, F et G d'ici 3 ans et des D d'ici 10 ans. Cette réhabilitation en est un exemple concret : les logements du bâtiment Bas Chinchauvaud sont actuellement classés **E** selon le DPE. Ils atteindront l'étiquette **B** à la fin du chantier (*niveau BBC rénovation*).

Avant travaux



Après travaux



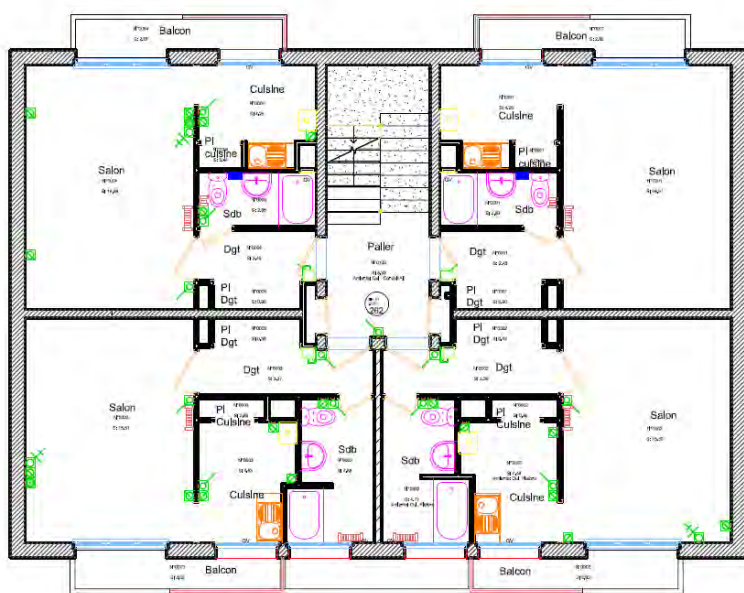
A ce titre, les travaux suivants seront réalisés :

- ✓ Création d'un doublage thermique et acoustique sur la périphérie intérieure des logements en plus d'un isolant thermique extérieur.
- ✓ Isolation de la toiture ainsi que les planchers hauts sous-sol.
- ✓ Remplacement du système de chauffage et eau chaude existant par une nouvelle installation complète à très haute performance énergétique avec radiateurs disposant de robinets thermostatiques.
- ✓ Création d'une ventilation basse consommation.
- ✓ Installation d'une porte d'entrée étanche et isolante.
- ✓ Eclairage led basse consommation des communs sur détection.

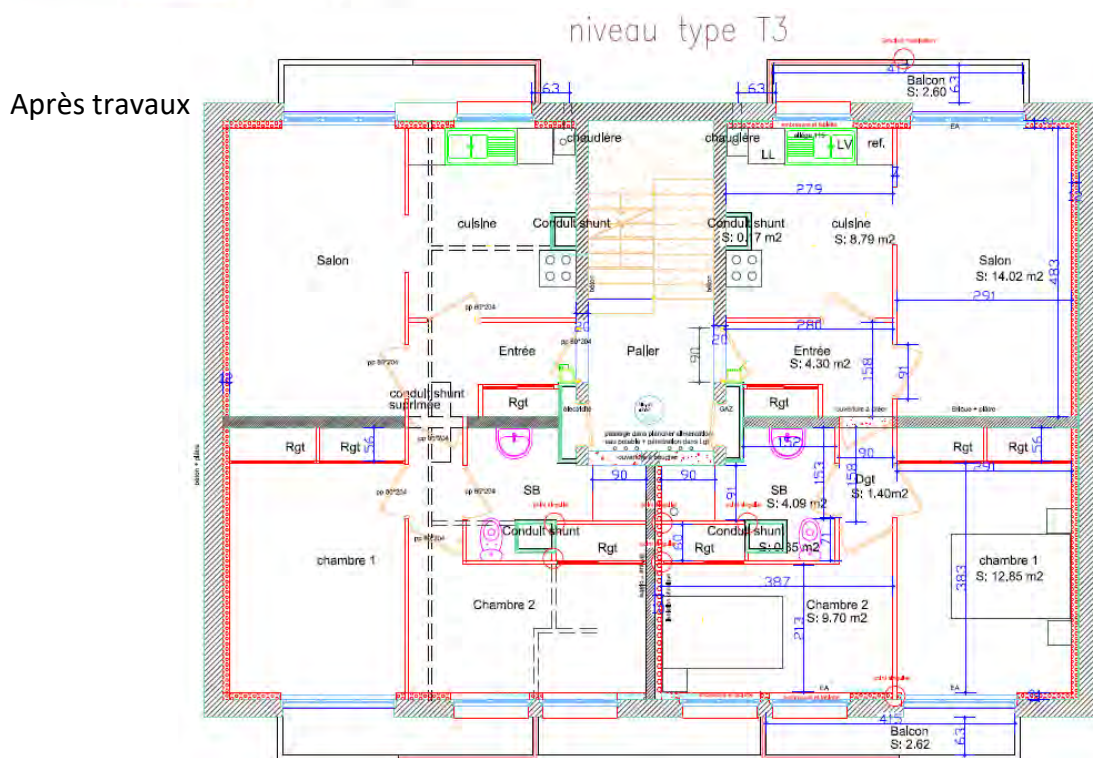
Pour améliorer la qualité de vie de la résidence, des travaux complémentaires sont engagés :

- ✓ Mise en place d'un portier d'entrée d'immeuble avec l'installation d'un contrôle d'accès avec interphonie visiophonie et sécurisation des accès par badge.
- ✓ Remise en état des balcons et des garde-corps.
- ✓ Remise aux normes de l'ensemble de l'installation électrique des logements et des communs.
- ✓ Création d'un lanterneau de désenfumage.
- ✓ Mise en place d'un détecteur incendie DAAF dans chaque logement.
- ✓ Embellissement de l'ensemble des pièces des logements : sols, murs et plafonds.
- ✓ Embellissement des communs (hall et circulations) : murs, sols et plafonds.
- ✓ Remplacement des équipements sanitaires et robinetterie : baignoires, douches, lavabos, éviers.
- ✓ Rénovation de la toiture et de la zinguerie et de la façade.
- ✓ Démolition de la maison à l'arrière du bâtiment, permettant d'offrir un espace vert d'agrément clos privativé pour les locataires.
- ✓ Amélioration de l'accessibilité à la porte d'entrée de l'immeuble.
- ✓ Mise en place de bac à douche extra plat.

Aux regards des coûts inhérents à ce type de rénovation lourde couplée à une rénovation énergétique, l'équilibre de l'opération n'aurait pas pu se concrétiser sans l'intervention du Plan France Relance.



Avant travaux



Après travaux

Calendrier des travaux

La déclaration Préalable a été déposée le 29 septembre 2020 et acceptée le 19 octobre 2020.
Le dépôt du permis de démolir pour la maison est prévu courant juin 2021.

Les études de maîtrise d'œuvre se sont déroulées de mars à novembre 2020.
Un appel d'offres a été lancé en octobre 2020.

Les travaux ont démarré en mars 2021 pour **une livraison prévue en juin 2022.**

Les intervenants

Architecte : ATELIER PEROT - Mme Françoise PEROT – Limoges (87)

Bureau d'études fluides et électricité : BEI – Limoges (87)

Bureau d'études Economie : MAITRYS – Limoges (87)

Contrôleur technique / Coordonnateur SPS : SOCOTEC – Limoges (87)

Entreprises

Désamiantage / Démolition	GAVANIER	87	BESSINES SUR GARTEMPE
Couverture	KOMAR	87	FEYTIAT
Serrurerie / Métallerie	JOUANDOU	87	PANAZOL
Plâtrerie / Isolation	SARL J. SUDRIE & Fils	24	LE BUGUE
Menuiserie Bois	LECOMTE	87	LIMOGES
Revêtement de sols / Faïence	VACHER JEAN-CLAUDE	36	DEOLS
Peinture	VACHER JEAN-CLAUDE	36	DEOLS
Électricité	SNEE	87	LIMOGES
Chauffage / VMC	GENDRE FRERES	87	LIMOGES
Plomberie / Sanitaire	GENDRE FRERES	87	LIMOGES
Ravalement / ITE	ETANCHE 2000	87	RILHAC-RANCON

Le relogement des habitants

Noalis a recruté un chargé de mission relogement qui a effectué une enquête individuelle de relogement auprès des 12 locataires en place. Il a communiqué de manière personnalisée avec chacun, pour les accompagner au mieux. Ce contact individuel et régulier a permis à chaque locataire de disposer d'une information en temps réel sur l'évolution de son dossier de relogement. Le chargé de mission a coordonné les actions pour chercher la solution la mieux adaptée en fonction des demandes des locataires, et des disponibilités dans le parc de Noalis, mais également dans les parcs des autres bailleurs sociaux.

Au 17 mai 2021, les 12 locataires ont tous été relogés au sein du patrimoine de Noalis, quasi tous sur la ville de Limoges (1 seul s'est installé hors Limoges, mais est resté dans la Métropole).

Le financement de la réhabilitation de ces 16 logements

Coût de l'opération : 693 470 €

Prêts

Banque des Territoires (PAM)	298 449 €
Banque des Territoires Eco-Prêt	124 000 €

Prêts garantis par la Ville de Limoges et la Métropole de Limoges à hauteur de 50% chacun.

Subventions

Plan France Relance	176 000 € soit 11 000 € par logement
Fonds propres	104 021 €

Les enjeux de la rénovation énergétique en Haute-Vienne

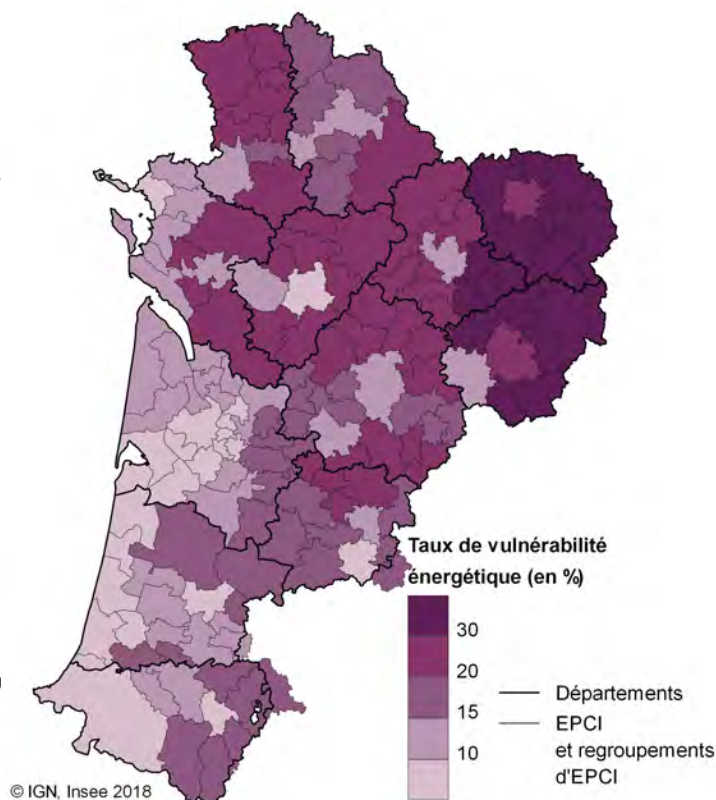
Un ménage haut-viennois sur cinq en situation de vulnérabilité énergétique

Au-delà des enjeux liés au climat, la problématique du confort dans son logement se pose pour de nombreux haut-viennois. Il en découle des répercussions en termes de bien être, de santé et de factures énergétiques.

Si la vulnérabilité énergétique est surtout liée aux revenus, elle est également dépendante des conditions de logement.

En Haute-Vienne, plus de 40 000 ménages seraient exposés à la vulnérabilité énergétique au logement.

Un ménage est considéré comme vulnérable énergétiquement si son taux d'effort énergétique est supérieur à 8,18 % pour le chauffage de son logement et l'eau chaude sanitaire.



Classes énergétiques les plus énergivores du parc de logements en Haute-Vienne

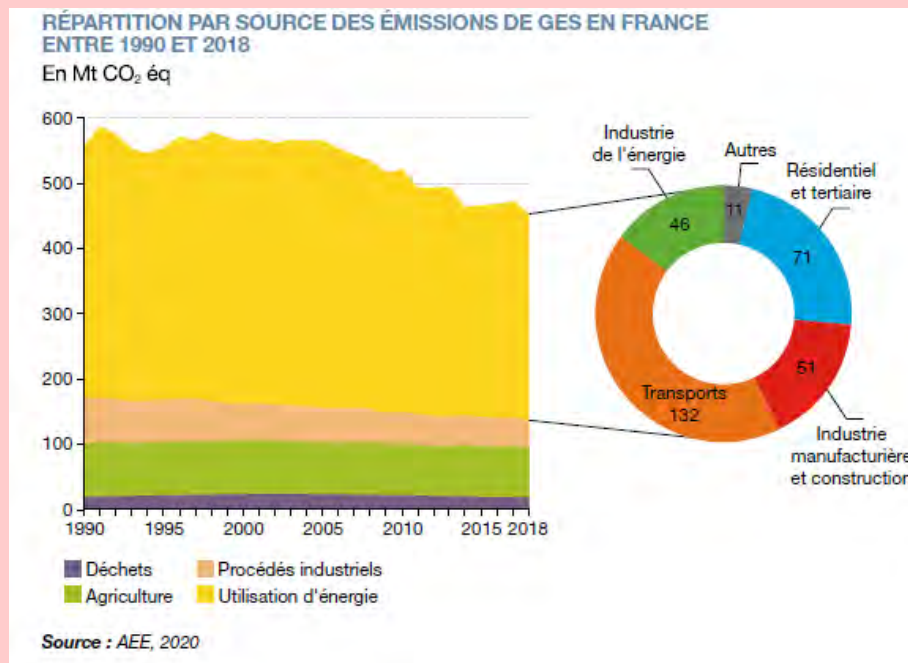
Étiquette	Taux national (tous logements)	Taux départemental (tous logements)	Taux départemental (logements sociaux)
E	24,40 %	28,40 %	10,00 %
F	10,80 %	14,00 %	3,60 %
G	6,00 %	11,30 %	0,80 %
TOTAL	41,20 %	53,70 %	14,40 %

Les enjeux de la rénovation énergétique sont :

CLIMATIQUES et ENVIRONNEMENTAUX

L'isolation du bâti et la conversion à un mode de chauffage renouvelable permettent de contribuer à la baisse des émissions de CO₂, et de lutter contre les canicules ou les pointes de froid en particulier dans les EHPAD, écoles et hôpitaux.

La rénovation énergétique permet de réduire l'exploitation de ressources énergétiques limitées. La réhabilitation de logements permet également de lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation. Au niveau national, le secteur du bâtiment représente près de 25 % des émissions de gaz à effet de serre, dont environ deux tiers sont issus du secteur résidentiel. Les efforts dans ce domaine doivent être amplifiés pour atteindre l'objectif de rénovation du parc aux normes « bâtiment basse consommation » (BBC) en 2050 et l'éradication des « passoires thermiques » à l'horizon 2030.



SANITAIRES

La rénovation thermique permet de réduire les risques sanitaires liés au froid et à l'insalubrité. Le coût médical de la précarité énergétique est estimé à 650 M€ par an. (source Insee - étude 2018)

ÉCONOMIQUES

La relance du secteur BTP est créatrice d'emplois d'avenir, non délocalisables, dans tous les territoires. Au-delà des enjeux liés au climat, la problématique du confort dans son logement se pose pour de nombreux haut-viennois. Il en découle des répercussions en termes de bien être, de santé et de factures énergétiques.

SOCIAUX

En France, la rénovation vise le traitement des 5 millions de passoires thermiques, dont 200 000 sont des logements sociaux et l'éradication en 10 ans des chaudières fioul qui équipent encore 3,5 millions de logements en France ; elle contribue à la réalisation d'économies d'énergie et donc d'économies sur les factures.

Pour répondre à ces enjeux, des aides financières sont accordées par l'agence nationale de l'habitat (Anah). Il s'agit d'une part du programme « Habiter Mieux » qui permet d'accompagner les ménages modestes dans des projets complets de rénovation, d'autre part du dispositif « MaPrimeRénov » accessible sans conditions de revenus pour des travaux simples de rénovation.

Gain énergétique moyen pour les logements financés dans le cadre du programme « Habiter Mieux » en Haute-Vienne

En 2020, les 124 logements financés en Haute-Vienne ont permis un gain moyen de performance énergétique de 44 % soit 2,619 Gwh économisés sur l'année.

Chiffres MaPrimeRénov' en Haute-Vienne

	Nombre de dossiers engagés	Montant des aides
2020	1058	3 594 422 €
2021 (au 31/05/2021)	1774	5 097 771 €
TOTAL	2832	8 692 193 €

Plan de soutien aux associations de solidarité pour mieux accompagner les publics précaires

100 M€ pour soutenir les associations de solidarité

Face à une crise épidémique qui pèse lourdement sur les populations les plus précaires, les associations de lutte contre la pauvreté jouent un rôle incontournable pour subvenir aux besoins de millions de foyers en difficulté.

Afin de soutenir l'activité de ces associations et leur permettre de toujours mieux répondre aux urgences sociales, le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran avait annoncé un plan de soutien exceptionnel de 100 millions d'euros, en complément des mesures de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et s'inscrivant dans le plan de relance national « France Relance ».

Ce plan de soutien a pris la forme d'un appel à projets proposé en novembre dernier, aux associations de la lutte contre la pauvreté, quelle que soit leur taille, qui œuvrent notamment dans les domaines suivants :

- la lutte contre la précarité alimentaire et l'accès aux biens essentiels ;
- l'accès aux droits ;
- le soutien aux familles, notamment pour l'accueil des enfants de parents demandeurs d'emploi et en insertion sociale et professionnelle ;
- l'insertion sociale et professionnelle. Des projets de modernisation, de numérisation et de réorganisation des associations pour améliorer l'efficacité de leur action auprès des plus précaires ont également été pris en compte.

Un appel à projets lancé aux niveaux national et territorial

L'appel à projets a pour objet de soutenir des projets d'envergure nationale (ou couvrant au minimum deux régions), autour des trois objectifs :

- développer des actions innovantes pour améliorer les services rendus aux personnes en situation de précarité : mieux guider, informer, conseiller et accompagner pour encourager l'autonomie dans la gestion de leur budget et de leur vie quotidienne.
- moderniser les dispositifs d'accès aux biens essentiels (alimentation et produits d'hygiène) des personnes en situation de précarité, pour éviter les ruptures d'accès aux biens.
- adapter les systèmes d'information et infrastructures des associations pour les rendre plus efficaces sur le plan environnemental et économique.

Il porte également sur des projets d'envergure régionale, intégrés dans les priorités définies par chaque région, en cohérence avec les axes nationaux.

Les deux tiers du budget de l'appel à projets sont réservés aux projets d'envergure régionale, un tiers pour les projets d'envergure nationale.

Crèche à vocation sociale

Association 1000 & 1 Familles

L'association 1000&1 Familles est composée de parents utilisateurs de l'ancien multi accueil des minis futés situé sur le quartier prioritaire des Portes Ferrées jusqu'en 2019.

Forts de leur connaissance des besoins des publics fragiles, et bien avant le lancement de l'appel à projet dans le cadre du SDSF, les membres de l'association avaient "imaginé" un projet atypique couplant la garde d'enfants et un espace ressources permettant d'accompagner les publics dans des actions de soutien à la parentalité, des démarches d'insertion ou de formation ou bien encore des démarches administratives.

Présentation de l'activité

La structure de type micro-crèche (12 places - par anticipation de la nouvelle réglementation) est positionnée près de la place Carnot à Limoges. Le secteur initial de prédilection était le quartier de la Bastide, toutefois le projet s'est déplacé vers le secteur Carnot aucun local correspondant n'ayant pu être trouvé au sein du QPV.

Horaires d'ouverture prévus : 8h15 - 18h15

ETP au démarrage du projet : 8,5 ETP salariés dont 2,5 de bénévolat et 0,5 ETP salarié pour le fonctionnement de l'espace ressources.

Le projet est amené à évoluer dans le temps, vers un multi accueil de 16 places, peut être avec des horaires élargis, et un plus grand nombre d'ETP. Les 1ers bilans d'activité de la structure permettront d'en déterminer l'opportunité.

Projet PASS'Logement (Plateforme d'Accompagnement SolutionS Logement)

Historique de l'association

L'association HESTIA, implantée depuis 60 ans sur le territoire de Limoges, est engagée dans l'accueil des populations migrantes et sans-abri, et œuvre plus globalement dans la lutte contre toute forme d'exclusion.

Anciennement GATREM, l'association a changé de nom en 2015 afin d'être plus en adéquation avec sa mission actuelle pour devenir HESTIA (dans la mythologie grecque Hestia signifie « le foyer, le feu sacré »).

En 2019, l'association MARIANES, créée en 1989 (Mouvement associatif pour le recul de l'isolement et l'approche d'une nouvelle expression sociale) et qui gérait un Centre d'hébergement et de réinsertion sociale et un service logement, a fusionné avec HESTIA.

HESTIA aujourd'hui

Aujourd'hui l'association gère deux centres d'hébergement et de réinsertion sociale, un accueil de nuit pour sans-abri, le dispositif expérimental ALBA (dans le cadre du plan Logement d'abord), un centre d'accueil pour demandeurs d'asile, un service d'intégration pour les réfugiés et un service logement.

L'association emploie 35 salariés, principalement des travailleurs sociaux (conseillère en économie sociale et familiale, assistante de service social, éducateur spécialisé etc.)

Forte de son réseau et de son expertise, l'association a déjà mené deux expérimentations en faveur des publics sans-abri : ouverture de l'accueil de nuit en 2018 et accompagnement ALBA depuis fin 2019, démontrant la nécessité de proposer une intervention sociale « hors-les-murs » permettant de rencontrer les personnes « là où elles sont » et « là où elles en sont ».

Le contexte du projet PASS'LOGEMENT

Initié dans le cadre de l'appel à projets FRANCE RELANCE (plan de soutien en faveur des associations de lutte contre la pauvreté), le projet PASS' Logement intervient en continuité des travaux réalisés par l'État et Limoges Métropole dans le cadre de la mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'abord. Il est établi dans le diagnostic que 40% des personnes en situation de grande précarité (mal logées ou sans logement) ne sont pas orientés vers les dispositifs professionnels adaptés à leurs besoins et/ou échappent aux dispositifs existants.

Les délais de traitement peuvent être longs, l'accompagnement trop rigide avec par ailleurs une saturation des dispositifs d'hébergement.

PASS' LOGEMENT

Ce projet vise à améliorer et à accélérer l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées par la création d'une plateforme d'accompagnement et de renforcer le lien avec les associations caritatives intervenant auprès de ce public.

L'ouverture du service est prévue courant juin 2021 et une première expérience a déjà vu le jour avec la maraude du Secours Catholique.

Le projet permet la création d'un poste de chargée de mission / coordinatrice dont la mission sera de coordonner les intervenants (bailleurs sociaux, acteurs associatifs, etc.), de solliciter les dispositifs adéquats d'accompagnement dans le logement mais aussi de développer de nouvelles solutions intermédiaires comme la sous-location auprès de bailleurs privés.

Un poste de travailleur social itinérant est également créé afin d'aller vers les personnes à la rue, d'être à leur écoute, de les associer davantage aux décisions qui les concernent, mais aussi de produire des données d'observation sociale.

Les autres dispositifs d'accompagnement dans le logement portés par l'association seront regroupés dans un seul et même service.

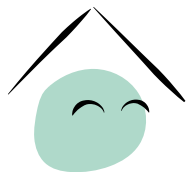
Un travail de communication avec l'ensemble des acteurs de l'urgence sociale et de la santé mentale va se mettre en place.

L'expérience doit durer deux ans et se prolonger si elle est positive.



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Une aide simple, juste et efficace pour la rénovation énergétique

Vous souhaitez améliorer le confort de votre logement tout en réduisant vos factures d'énergie ? MaPrimeRénov' est l'aide de l'État pour vos travaux de rénovation énergétique. C'est une aide juste qui s'adapte en fonction de vos revenus, **une démarche simple et un bon geste pour la planète.**

Il est important de se sentir bien chez soi

Mieux isoler votre maison, changer votre chaudière, installer un système de ventilation efficace : ce sont des travaux essentiels pour ne plus avoir froid l'hiver ou trop chaud l'été. Cela permet aussi de **réduire vos factures, d'augmenter la valeur de votre bien et d'améliorer votre confort.** Mais ce n'est pas tout ! Réaliser ces travaux vous permettra également d'émettre moins de gaz à effet de serre.

Avec MaPrimeRénov', vous pouvez effectuer des travaux de rénovation énergétique à moindre coût, comme installer un nouveau système de chauffage ou une ventilation, isoler vos murs ou une rénovation globale pour plus d'efficacité...

N'oubliez-pas !

Pour vos travaux, faites appel à un artisan de confiance. Exigez qu'il soit Reconnu garant de l'environnement (RGE).

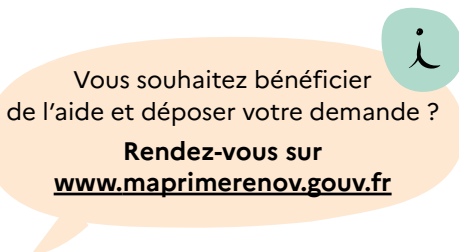
Une aide pour tous

MaPrimeRénov' est accessible à tous les propriétaires : que vous occupiez votre logement ou que vous le mettiez en location. MaPrimeRénov' est aussi accessible pour les copropriétés.

MaPrimeRénov' s'adapte à votre situation. L'aide est calculée en fonction de deux éléments : vos revenus et le gain écologique apporté par vos travaux.

Le saviez-vous ?

Des aides locales, ainsi que les Certificats d'économies d'énergie (CEE), peuvent venir compléter MaPrimeRénov'.



Vous souhaitez bénéficier de l'aide et déposer votre demande ?

Rendez-vous sur www.maprimerenov.gouv.fr



Tous les travaux réalisés pour des devis signés à compter du 1^{er} octobre 2020 sont éligibles à MaPrimeRénov'. En revanche, la date de dépôt de votre dossier sur www.maprimerenov.gouv.fr diffère selon votre profil.

Nouveautés 2021

- **L'ouverture de MaPrimeRénov'**
 - à tous les propriétaires qui occupent leur logement, sans conditions de revenus
 - à tous les propriétaires bailleurs
 - à toutes les copropriétés, pour la réalisation de travaux dans les parties communes
- un **bonus sortie de passoire** (étiquette énergie F ou G)
- un **bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)** pour récompenser l'atteinte de l'étiquette énergie B ou A
- un **forfait rénovation globale** pour les ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs afin d'encourager les bouquets de travaux
- un **forfait Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)** pour les ménages souhaitant se faire accompagner dans leurs travaux

Une aide simple

MaPrimeRénov' est une aide simple. Vous pouvez la demander facilement en ligne : www.maprimerenov.gouv.fr L'aide vous est ensuite versée par l'État après la fin de vos travaux.

Pour bénéficier de l'aide, quelques étapes suffisent :

- munissez-vous des documents dont vous aurez besoin pour constituer

votre dossier : informations sur votre situation fiscale et devis de l'artisan RGE que vous avez choisi ;

- rendez-vous sur www.maprimerenov.gouv.fr et créez votre compte ;
- laissez-vous guider, obtenez une première estimation et déposez votre demande ;
- quelques jours après votre demande, vous recevrez par courriel une confirmation de l'attribution de l'aide et de son montant ;
- vous pourrez commencer vos travaux sans attendre ;
- votre aide vous sera versée en une fois, par virement bancaire de l'État (sous quatre mois maximum).

Attention, pour obtenir votre versement, n'oubliez pas de transmettre, dès la fin des travaux, la facture de votre artisan RGE via votre espace personnel sur www.maprimerenov.gouv.fr

Vous souhaitez plus d'informations sur la rénovation énergétique de votre logement ? Simuler les aides auxquelles vous avez droit ? Trouver un professionnel avec le label RGE ?

Contactez un conseiller FAIRE au 0 808 800 700

(numéro unique du service public) ou sur www.faire.gouv.fr/marenov

Nous allons encore plus loin pour vous aider !

Une avance de frais peut vous être accordée. Cela vous aidera à régler l'acompte de vos travaux. Vous avez également la possibilité de mandater quelqu'un (proche, artisan agréé...) pour faciliter vos démarches.



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

MaPrimeRénov' Copropriété

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Une aide simple, juste et efficace pour la rénovation énergétique

MaPrimeRénov' est l'aide de l'État pour vos travaux de rénovation énergétique. Elle permet aux propriétaires de réaliser des travaux permettant plus de confort, une réduction de la facture énergétique et une baisse des émissions de gaz à effet de serre.

MaPrimeRénov' se demande en ligne sur :

www.maprimerenov.gouv.fr

Désormais accessible aussi pour les copropriétés

Dans le cadre de France Relance, MaPrimeRénov' devient accessible à toutes les copropriétés et simplifie le financement des travaux de rénovation énergétique en parties communes et sur les parties privatives d'intérêt collectif, grâce à une aide collective unique, attribuée au syndicat de copropriétaires. MaPrimeRénov' Copropriété est une extension de l'aide Habiter Mieux Copropriété, qui visait jusqu'à présent les copropriétés dites fragiles. Désormais rebaptisée MaPrimeRénov' Copropriété, l'aide est accessible à toutes les copropriétés. Elle permet à tous les copropriétaires, qu'ils occupent ou louent leur logement, quels que soient leurs revenus, de bénéficier d'une aide à raison de leur quote-part.

Tous les travaux éligibles à MaPrimeRénov' Copropriété dont les devis ont été signés à compter du 1^{er} octobre 2020 peuvent bénéficier de cette aide.

Une aide collective qui encourage les rénovations ambitieuses

MaPrimeRénov' copropriété finance les travaux de rénovation énergétique des parties communes qui garantissent une amélioration significative du confort et de la performance énergétique de la copropriété (**35% minimum de gain énergétique après travaux**). Cette aide peut être bonifiée si, en complément, les travaux permettent de sortir de l'étiquette énergie F ou G (passoire thermique) ou s'ils permettent d'atteindre le niveau bâtiment basse consommation (BBC, soit équivalent à l'étiquette énergie B ou A).

Pour aider la copropriété dans son projet, **le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage est obligatoire** afin de l'accompagner tout au long de ses travaux.

UNE AIDE CUMULABLE

Pour les mêmes travaux, MaPrimeRénov' peut être cumulée avec les aides versées par les collectivités locales et, suivant la situation de la copropriété, avec les Certificats d'économies d'énergie (CEE). Par ailleurs, ces travaux bénéficient de la TVA à 5,5%.

Pour les travaux réalisés dans les parties privatives du logement, il est possible de bénéficier de MaPrimeRénov', à solliciter de façon individuelle. Des financements plus importants peuvent, dans certaines situations, être réservés aux ménages aux revenus modestes (profil MaPrimeRénov' Jaune) et très modestes (profil MaPrimeRénov' Bleu).

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter votre délégation locale de l'Anah.

Quelles copropriétés peuvent en bénéficier ?

Pour être éligible, la copropriété doit :

- être essentiellement composée de résidences principales (75% minimum) ;
- être immatriculée au registre national des copropriétés.

Les travaux réalisés doivent :

- permettre un gain énergétique de 35% minimum ;
- être réalisés par des professionnels RGE (Reconnu garant de l'environnement) ;
- Faire l'objet d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la copropriété tout au long des travaux.

À combien une copropriété a-t-elle droit ?

MaPrimeRénov' Copropriété (plafond des travaux : 15 000€ par logement)	25% du montant des travaux (avec un maximum de 3 750€ par logement)
Financement de l'accompagnement (prestation plafonnée à 600€ par logement)	30% du montant de la prestation (un maximum de 180€ par logement et un minimum de 900€ d'aide par copropriété)
Bonus sortie de passoire (sous condition de sortie des étiquettes énergie F et G)	500€ par logement
Bonus bâtiment basse consommation (pour récompenser l'atteinte de l'étiquette énergie B ou A)	500€ par logement
Aide individuelle	<ul style="list-style-type: none"> • 750 € pour les ménages aux revenus modestes (profil MaPrimeRénov'Jaune) • 1 500 € pour les ménages aux revenus très modestes (profil MaPrimeRénov'Bleu)

+

<p>POUR LES COPROPRIÉTÉS FRAGILES Abondement par l'Anah (non cumulable avec les CEE)</p>	<p>3 000€ par logement si la copropriété :</p> <ul style="list-style-type: none"> • présente un taux d'impayés supérieur à 8% • est située dans un quartier en renouvellement urbain (NPNRU)
<p>POUR LES AUTRES COPROPRIÉTÉS Aide complémentaire</p>	<p>Cumul possible avec les CEE qui dépendent des économies d'énergie réalisées et sont en moyenne de l'ordre de 2 000€ x le nombre de logements</p>

ou

Des démarches simplifiées, à réaliser par le syndic

1. Vérifier l'immatriculation de la copropriété au registre des copropriétés
2. Créer son compte sur maprimerenov.gouv.fr à partir du 11/01/2021
3. Désigner l'assistance à maîtrise d'ouvrage
4. Voter les travaux en AG
5. Déposer sa demande d'aide (avant le 31/12/2022)
6. Réaliser les travaux
7. Transmettre les factures sur son espace personnel pour demander le versement de l'aide

À noter : l'assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par un opérateur-conseil spécialisé proposant à la copropriété un accompagnement technique, social et financier. Il ne peut s'agir d'une entreprise intervenant dans le projet de travaux.



Pour toute information sur cette nouvelle aide ou conseil sur les travaux à entreprendre, la copropriété peut contacter le réseau FAIRE.

Service public de conseil gratuit et d'information sur la rénovation énergétique, FAIRE accompagne ceux qui le souhaitent dans leurs travaux. Il permet notamment de :

- trouver rapidement un professionnel proche de chez soi ;
- rechercher les solutions les plus adaptées ;
- estimer le budget nécessaire et les aides financières dont il est possible de bénéficier.

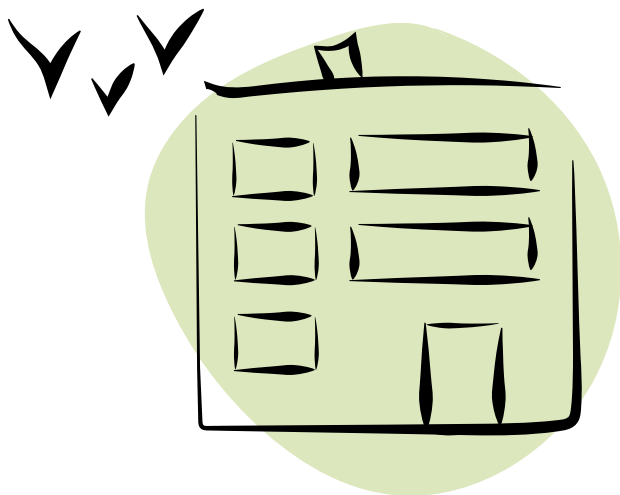


**Contactez un conseiller FAIRE
au 0 808 800 700**

(numéro unique du service public) ou sur
www.faire.gouv.fr/marenov

MaPrimeRénov' Copropriété

Mieux chez moi, mieux pour la planète



Pour une copropriété de 100 logements

Situation : Nanterre (92)

Étiquette énergie : F (passoire thermique)

La copropriété réalise une **renovation globale** : isolation thermique par l'extérieur et ventilation, avec un gain énergétique de 38% (passage de F à D)

Elle bénéficie d'une aide de

645 600 €

(soit 6 456 € en moyenne par logement)

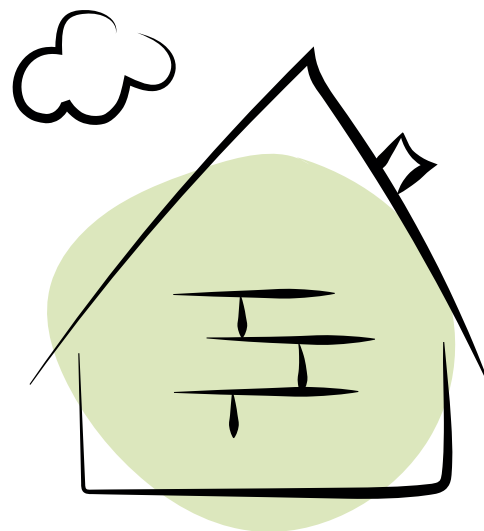
qui permettra d'économiser **600 €/logement/an** sur la facture énergétique et d'éviter d'émettre dans l'atmosphère l'équivalent carbone de 920 000 km/an en voiture



pour un coût total des travaux de

1,18 M€

(soit 11 800 € en moyenne par logement)



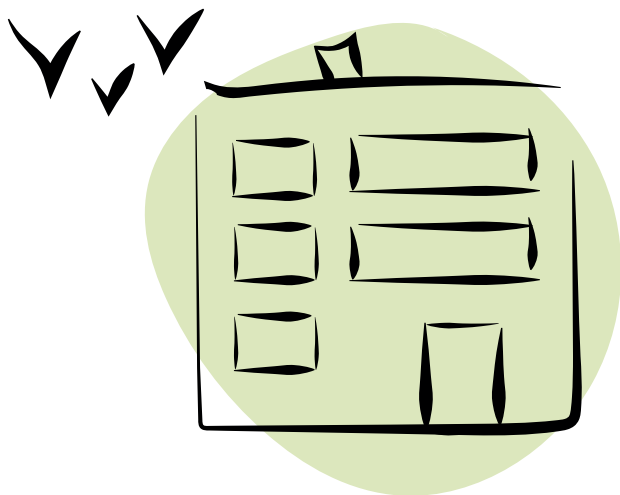
Détails de l'aide

- **MaPrimeRénov' Copropriété** : 295 600 € dans le cadre d'une rénovation globale
- **Bonus sortie de passoire** : 50 000 €
- **Abondement copropriété fragile de l'Anah** : 300 000 €

Les ménages aux revenus modestes (profil MaPrimeRénov'Jaune) et très modestes (profil MaPrimeRénov'Bleu) peuvent bénéficier d'aides individuelles supplémentaires, respectivement de 750 € et 1 500 €.

MaPrimeRénov' Copropriété

Mieux chez moi, mieux pour la planète



Pour une copropriété de 19 logements

65 m² en moyenne par logement

Situation : Saint-Étienne (42)

Étiquette énergie : E

La copropriété réalise une **rénovation globale : installation d'une chaudière gaz collective** en remplacement d'une chaudière fioul, **isolation thermique par l'extérieur, charpente, menuiseries, avec un gain énergétique de 61%** (passage de E à C)

Elle bénéficie d'une aide de

134 850 €

(soit 7 097 € en moyenne par logement)

qui permettra d'économiser **800 €/logement/an** sur la facture énergétique et d'éviter d'émettre dans l'atmosphère l'équivalent carbone de 200 000 km/an en voiture



pour un coût total des travaux de

250 000 €

(soit 13 100 € en moyenne par logement)



Détails de l'aide

- **MaPrimeRénov' Copropriété** : 62 500 € dans le cadre d'une rénovation globale
- **Certificats d'économies d'énergie (CEE)** : 72 500 € de coup de pouce rénovation globale

Les ménages aux revenus modestes (profil MaPrimeRénov'Jaune) et très modestes (profil MaPrimeRénov'Bleu) peuvent bénéficier d'aides individuelles supplémentaires, respectivement de 750 € et 1 500 €.



Contact presse

Préfecture de la Haute-Vienne
Bureau de la communication interministérielle
05 55 44 17 50 / 17 56
pref-communication@haute-vienne.gouv.fr